

HELARION LD

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	3
3.1. Mélanges.....	3
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	4
5.1. Moyens d'extinction.....	4
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	4
5.3. Conseil aux pompiers	4
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	6
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.....	6
9.2. Autres informations	6
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	7
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.....	7
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	8
12.1. Toxicité.....	8
12.2. Persistance et dégradabilité.....	8
12.3. Potentiel de bioaccumulation	8
12.4. Mobilité dans le sol.....	8
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	8
12.6. Autres aspects néfastes.....	8

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 2 sur 10

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	8
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	8
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	9
14.1. No ONU.....	9
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	9
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	9
14.4. Groupe d'emballage.....	9
14.5. Dangers pour l'environnement.....	9
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	9
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	9
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	9
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	9
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	9
15.3. Autres prescriptions	9
16. AUTRES INFORMATIONS	10

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit	HELARION LD
1.2. Utilisation identifiées	Molluscide
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com
1.4. N° d'appel d'urgence	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22 Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 3 sur 10

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Non classé
selon la Directive 1999/45/EC

Classification CLP du produit Non disponible
Selon le règlement CE 1272/2008

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales
Recommandations de classification 2009 d'utilisation).

Dangers pour la santé Risque de troubles nerveux et digestifs.

Dangers pour l'environnement Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

2.2. Élément d'étiquetage

Selon la Directive 1999/45/EC

Symbole des risques Aucun

Phrases R Aucune

Phrases S S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu à ce jour.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	DSD classification	CLP classification	[%]
Metaldehyde	108-62-3 203-600-2	F; R11 Xn; R22	H228 : Solide inflammable cat.2 H301 : Tox.aigüe cat.3	5 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. En cas de vomissement, rincer à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et lui présenter cette fiche ou l'étiquette du produit

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Risque de troubles nerveux et digestifs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote spécifique n'existe. Un lavage gastrique ^{et/ou} l'administration de charbon actif et de laxatif peuvent être envisagés. Après décontamination, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Il n'y a pas de dangers particuliers relatifs au feu. Le mélange n'est ni hautement inflammable, ni auto-inflammable, ni oxydant, ni explosif et ne dégage pas de gaz en excès en chauffant.

En cas de pyrolyse ou de combustion, des dégagements de combustions organiques seront produits.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 5 sur 10

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.2.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage.

Conservé le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, doté d'un sol imperméable et non accessible aux enfants et personnes non autorisées.

Conservé à l'écart des semences, des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 6 sur 10

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le metaldehyde. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire.

Tenir toutes personnes non protégées et enfants à distance de la zone de travail.

Protection respiratoire Le mélange est un granulé qui ne présente pas de risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation. Etant donné la petite taille des granulés, il est conseillé de garder ce produit hors de la portée des enfants.

Protection des mains Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables adaptés aux dangers biologiques. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Il est conseillé de limiter le travail effectué manuellement et de changer les gants régulièrement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se laver les mains après toute manipulation.

Protection des yeux Ce produit est un granulé non poussiéreux et non irritant. Il n'y a pas de risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

Protection de la peau Ce produit est un granulé non poussiéreux, non irritant et non sensibilisant. Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide (granulés)
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6 ± 1
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Solubilités	Le produit est non miscible dans l'eau.
Viscosité	Non disponible
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	0,75 ± 0,05
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non auto-inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 7 sur 10

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible.
10.2. Stabilité	Stable à température ambiante
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction violente n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Aucune donnée disponible.
10.5. Matières incompatibles	La préparation n'a pas de réactions violentes connues au contact d'autres substances.
10.6. Produits de décomposition dangereux	A notre connaissance, dans les conditions normales de stockage, la préparation n'entraîne pas la formation de substances de décomposition dangereuses. Des dégagements de combustion organique normale peuvent se produire en cas de pyrolyse ou combustion. Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)	La toxicité aiguë du produit a été mesurée : * par ingestion (rat) DL ₅₀ : > 2000 mg/kg * par contact cutané (lapin) DL ₅₀ : > 2000 mg/kg * par inhalation (rat) CL ₅₀ : Aucun effet indésirable prévu par cette voie d'exposition dans les conditions normales d'utilisation.
Irritation cutanée	Non irritant pour la peau (<i>lapin</i>).
Irritation des yeux	Non irritant pour les yeux (<i>lapin</i>).
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant (<i>cochon d'Inde</i>).
Danger par aspiration	Aucune donnée disponible.
Symptômes et effets, aigus et différés	Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique (Substance active)	
Effet cancérigène	Absence d'effet cancérigène pour le metaldehyde.
Effet mutagène	Absence d'effet mutagène pour le metaldehyde.
Effet reprotoxique	Absence d'effet reprotoxique pour le metaldehyde.
STOT - Expositions répétées	DSEO-21 jours (<i>lapin</i>) : 1000 mg/kg DSEO-90 jours (<i>rat</i>) : 21 mg/kg DSEO-104 semaines (<i>rat</i>) : 2 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité du metaldehyde :

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL₅₀, 96 h : 75 mg/l

Carpe commune (*Cyprinus carpio*) CL₅₀, 96 h : > 100 mg/l

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h : > 90 mg/l

Algues

Algues vertes (*Desmodesmus subspicatus*), CE₅₀, 72h : > 200 mg/l

Olseaux

Caille (*Coturnix coturnix*) DL₅₀: 170 mg/kg p.c.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) DL₅₀: 196 mg/kg p.c.

Faisan (*Phasianus colchicus*) : 262 mg/kg p.c.

Vers de terre

Eisina foetida foetida, CSEO, 14 jours : > 1000 mg/kg sol

Abeilles

Abeilles (*Apis mellifera*), DL_{50, contact} : > 113 µg/abeille

DL_{50, oral} : > 87,5 µg/abeille

12.2. Persistance et dégradabilité Le metaldehyde n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 9 sur 10

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	Non classé comme matière dangereuse pour le transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	/
14.3. Classe de danger concernant le transport	/
14.4. Groupe d'emballage	/
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement vis-à-vis du transport mais peut être nocif pour l'environnement.
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.
15.3. Autres prescriptions	<p>Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)</p> <p>Protection des travailleurs : réglementation française Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail</p> <ul style="list-style-type: none">- article R 234.9 et 10 (femmes)- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)- articles R 231-35 et 38 (formation) <p>Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)</p> <p>Délai de réentrée : 6 heures.</p> <p>Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit NC</p>

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : HELARION LD

Page 10 sur 10

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque R11 Facilement inflammable.
selon la Directive 1999/45/EC R22 Nocif en cas d'ingestion

Phrases de risque H228 Matière solide inflammable.
selon le règlement CE 1272/2008 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement
CE Communauté Européenne	J.O. Journal Officiel
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CL ₅₀ 50% Concentration létale	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CSEO Concentration Sans Effet Observable	OMS Organisation Mondiale de la Santé
CLP Classification, Labelling and Packaging	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DL ₅₀ 50% Dose létale	p.c. Poids corporel
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases R Phrases de risque
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases S Phrases de sécurité
DSEO Dose Sans Effet Observable	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	SGH Système global harmonisé
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	STOT Toxicité Spécifique des Organes Cibles
	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif